

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2005

222X05

CENTRES AERES TARIFS

Par délibération du 26 Octobre 2004, le Conseil Municipal a fixé les tarifs applicables par enfant fréquentant les centres aérés de la commune comme ci-après:

	<u>Commune</u>	<u>Hors Commune</u>
1 Jour	5,70 €	9,20 €
½ journée	2,85 €	4,60 €

Pour tenir compte d'une part, de l'évolution des prix depuis cette décision et d'autre part du coût de fonctionnement de ce service, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter la participation des familles.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- FIXE ainsi qu'il suit les tarifs applicables dans les centres aérés à compter du 1er Janvier 2006

	<u>Commune</u>	<u>Hors Commune</u>
1 Jour	5,80 €	10,00 €
½ Journée	2,90 €	5,00 €

- PRECISE que l'accès aux équipements des personnes domiciliées hors de la commune ne sera autorisé que dans la limite des places disponibles.

- PRECISE que la recette sera constatée à l'article 70632 du budget de la ville

- SE PRONONCE comme suit:

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 22 décembre 2005
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

DOCTEUR J. COUPIER